

# Faire les bons arbitrages avec vos réparations locatives

1H00 LOI ALUR

## Objectifs de formation

- Connaître et comprendre les obligations de délivrance du bailleur
- Maîtriser les futures nouvelles obligations DPE et location
- Connaître les principaux éléments du décret du 26 août 1987
- Savoir faire la distinction entre aménagement et transformation durant la vie du bail
- Maîtriser les principes fondamentaux de l'état des lieux (entrée et sortie)
- Appliquer efficacement la grille de vétusté
- Faire un arbitrage en garantissant l'équité entre les parties

## Moyens techniques

Formations 100 % en ligne en accès illimité 24 h/24 et 7 j/7 via la plateforme e-learning.

## Moyen pédagogiques

Quiz de fin de formation pour valider des acquisitions des connaissances (Score minimum : 70 %).

## Public concerné

Agent immobilier, agent commercial indépendant, dirigeant d'agence immobilière

## Pré-requis

Avoir un ordinateur et une connexion internet

## Date de diffusion

08/02/2022



Programme accessible aux personnes en situation de handicap

## Programme de formation en ligne

### 01 Introduction

### 02 Obligations de délivrance, aménagement, transformation et vétusté

### 03 10 études de cas

### 04 Conclusion

### 05 Quizz fin de formation et recueil de la satisfaction à chaud

## Intervenant(s)

### Fabienne Pelissou-Teissie

Formatrice immobilière spécialisée dans les sujets, juridique non-discrimination, déontologie, loi climat et gestion locative.

[fabienne.pelissou@gmail.com](mailto:fabienne.pelissou@gmail.com)